

Séance du vingt quatre juin 2009



MAIRIE D'AUSSEVIELLE

L'an deux mille neuf le vingt quatre juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AUSSEVIELLE se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur LOCATELLI Jacques, Maire.



Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Membres votants : 15

Étaient présents : MM. (Mmes). COMTE Alain. . HALLAUER Jean-François. HAURIE Jean-Philippe. M POURTAU Dominique. ZANOTA Jean-Marc. CHEVASSUT Catherine. ESTANGUET Thérèse. KELLER Aurore. LAZARO Brigitte. MONIN Claudie. NOTTER Eveline.

Date convocation : 16/06/2009

Absents excusés : Eric DESPERBASQUE (qui avait donné procuration à Catherine CHEVASSUT), Patrick DEYROZE (qui avait donné procuration à Alain COMTE), Nathalie LOISEL (qui avait donné procuration à Brigitte LAZARO).

Affiché le 16/06/2009

Secrétaire de séance : Aurore KELLER

Monsieur le Maire ouvre la séance et aborde les questions à l'ordre du jour :

1. A : Budget Assainissement 2009 – DM n° 1.
B : Budget Assainissement 2009 – DM n° 2
2. Budget Assainissement 2009 – Annulation titre de recette.
3. Temps de travail des agents communaux affectés au groupe scolaire.
4. Contrat d'accompagnement dans l'emploi d'un agent sous contrat.
5. Déclaration Préalable pour ériger une clôture.
6. SIVU du Val de l'Ousse – Choix de l'entreprise.
7. Etude diagnostique énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public- Suite à donner.
8. Sécurité routière – Levés topographiques.
9. Questions et informations diverses

1/ A : BUDGET ASSAINISSEMENT 2009 – DM N°1

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le transfert de crédits suivants, concernant la section de fonctionnement du budget assainissement :

Art. 6156 (Maintenance).	+ 10 000€
Article 004 (Dépenses Imprévues)	- 10 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le transfert de crédits ci-dessus.

1/ B : BUDGET ASSAINISSEMENT 2009 – DM N°2

Ce point sera traité lors d'une prochaine réunion Monsieur le Maire n'ayant pas eu les éléments chiffrés en temps et en heures.

2/ BUDGET ASSAINISSEMENT 2009 –ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTE

Une famille en difficulté sur le village qui avait déposé un permis de construire se trouve dans l'impossibilité de payer le titre de recettes n°2 du 20 mars 2008 correspondant à la PRE d'un montant de 1500€ HT soit 1582,50€ TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la remise de dette, du titre de recettes n°2 du 20 mars 2008, à titre gracieux et exceptionnel au vue de la situation financière difficile de cette famille.

3/ TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX AFFECTES AU GROUPE SCOLAIRE

Compte tenu de la démission à compter du 3 juillet 2009 d'un agent affecté au groupe scolaire :

Le Conseil Municipal :

DECIDE de ne pas remplacer cet agent et de répartir la charge de travail ainsi que le volume horaire correspondant sur les agents déjà en place.

CHARGE Monsieur le Maire et l'Adjointe en charge des affaires scolaires d'assurer la répartition de ce volume horaire en fonction des nouveaux besoins.

4/ CONTRAT ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI D'UN AGENT SOUS CONTRAT

Un agent communal actuellement sous contrat et affecté au groupe scolaire comme adjoint d'animation à temps non complet pourrait bénéficier d'un Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (CAE).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

CHARGE Monsieur le Maire d'étudier, cette proposition et de souscrire au contrat qui peut prendre en charge 90% du salaire de l'agent sur un temps de travail de 35 Heures par semaine sur une durée maximum de deux ans.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PETITE ENFANCE » A LA CCMB

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération adoptée par le Conseil de Communauté du Miey de Béarn le 22 juin 2009 concernant le transfert de la compétence « petite enfance » (0 à 4 ans).

Après un large débat, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de déléguer à la Communauté de Communes du Miey de Béarn la compétence petite enfance telle que libellée ci-dessous :
 - « petite enfance (enfant de moins de 4 ans) »
 - création aménagement, extension et gestion d'établissement et de services d'accueil :
 - Des Structures d'accueil collectives existantes ou à créer sur les communes de Laroin, Poey de Lescar et Uzein, communes dont la pertinence géographique est reconnue au titre de l'intérêt communautaire
 - Création de Microcrèches ou de tout autre dispositif qui pourrait être validé par la CNAF et les PMI sur les Communes de Laroin, Poey de Lescar et Uzein
- **SOUHAITE** que ce transfert intervienne au 1^{er} janvier 2010.

5/ DECLARATION PREALABLE POUR ERIGER UNE CLOTURE

N'ayant pas reçu les informations à temps pour cette réunion par le cabinet VANEL DULUC, ce point sera traité lors d'une prochaine réunion

6/ SIVU DU VAL DE L'OUSSE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Suite à la réunion du SIVU VAL DE L'OUSSE qui a eu lieu le lundi 22 juin, le choix de l'entreprise pour réaliser la nouvelle station d'épuration est la SOGEA SNATP de POEY DE LESCAR, pour un montant total de 1 530 150 € HT.

7/ ETUDE DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – SUITE A DONNER

Fin 2007 début 2008 une étude sur les bâtiments communaux et l'éclairage public, concernant les dépenses énergétiques et les solutions possibles avait été réalisée par le SDEPA.

Suite au rapport diagnostique fournis le SDEPA est sollicité pour leur demander des conseils afin de mettre en place un programme pluriannuel de mise en conformité des installations pour réduire les consommations en énergie.

8/ SECURITE ROUTIERE – LEVES TOPOGRAPHIQUES

Dans l'attente de la localisation des différents secteurs les plus dangereux sur le village, une étude est en cours pour réaliser un aménagement afin de faire ralentir la vitesse excessive sur le village.

La solution la plus rationnelle est la création « de dos d'ânes ». Des devis sont en cours. La commission en charge de la sécurité routière procédera à une étude relative au positionnement de ces dispositifs.

9/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire sollicite l'accord des élus pour l'envoi des Convocations du Conseil Municipal et des Comptes-Rendus des réunions par email. Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord à Monsieur le Maire pour ces envois par mode électronique.
- La CCMB nous a envoyé le compte rendu de la réunion du bureau qui a eu lieu le 18 mai.
- Nous avons reçu une invitation de A3TP pour le vendredi 3 juillet.
- La mairie de SAINT-FAUST et le Comité des Fêtes nous a envoyé une invitation pour le dimanche 28 juin à l'occasion des fêtes.
- La crèche nous a envoyé une invitation pour un buffet-tapas organisé le vendredi 26 juin.
- Le RAM nous a envoyé une invitation pour le vendredi 30 juin.
- La Direction Générale des Finances Publiques issue en 2008 de la fusion de la Direction générale de la Comptabilité Publique et de la Direction Générale des Impôts, a décidé de mettre en place une nouvelle signalétique afin que tous les immeubles abritant ses services disposent d'une identité visuelle harmonisée.
- Monsieur André MARIETTE nous a envoyé un courrier, sur le projet de création d'une association ayant pour objet la remise en eau du canal des moulins, la valorisation des saligues et du gave, des actions d'animation. Une réunion est prévue le 25 juin à la CCMB.
- La crèche La Ninoère nous a envoyé le bilan de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le nouveau règlement de fonctionnement.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée des subventions accordées à ce jour pour la construction de la nouvelle cantine. Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur la poursuite du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures et cinquante minutes.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Aurore KELLER

Jacques LOCATELLI

CHEVASSUT Catherine		LAZARO Brigitte	
COMTE Alain		MONIN Claudie	
ESTANGUET Thérèse		NOTTER Eveline	
HALLAUER François		POURTAU Dominique	
HAURIE Jean-Philippe		ZANOTA Jean-Marc	